

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 octobre 2020	N° 2020-336

Convocation du 16 octobre 2020

Aujourd'hui vendredi 23 octobre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Emmanuelle AJON à M. Baptiste MAURIN
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Claude BICHET à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 11h45
Mme Harmonie LECERF à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 octobre 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	N° 2020-336

Bordeaux - Floirac - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Garonne Eiffel - Cession à l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE) de friches ferroviaires de 30 903 m² environ, sis sur le secteur Souys - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2020/32 du Conseil de Bordeaux Métropole du 24 janvier 2020, a été autorisée la signature de l'avenant n°4 au protocole foncier liant Bordeaux Métropole à l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE).

C'est ainsi qu'au titre des cessions à intervenir au bénéfice de l'EPABE, figure un ensemble de terrains constitués de friches ferroviaires, situé dans le périmètre de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Garonne Eiffel.

Il s'agit d'une partie de l'ancienne voie de la Société de Chemin de Fer français (SNCF) Eymet située secteur Souys, sur les communes de Bordeaux et Floirac.

La cession de ces terrains permettra à l'EPABE de réaliser un cheminement doux provisoire visant à raccorder la nouvelle piste cyclable créée par Bordeaux Métropole au nord, avec le quai de la Souys au sud, et de réaliser en parallèle des ouvrages hydrauliques.

En application du protocole foncier susvisé, la cession de ces terrains en l'état interviendra moyennant le prix global de 677 992 €, TVA en sus selon la réglementation en vigueur le jour de la réitération par acte authentique, pour la surface considérée de 30 903 m² environ conformément à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n°2020-33063V0918 et 2020-33167V0915 à 0917 et V1033 en date du 2 juillet 2020.

Par courrier en date du 10 janvier 2020, Bordeaux Métropole a autorisé la démolition des bâtiments existants sur les emprises à céder.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-37,
VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 2141-1 et suivants,
VU le décret ministériel n°2012-306 portant création de l'EPA Bordeaux-Euratlantique,
VU la délibération n° 2011/0840 du 25 novembre 2011 adoptant le protocole foncier entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'EPA Euratlantique,
VU la délibération n° 2012/0565 du 28 septembre 2012 adoptant l'avenant n°1 au protocole foncier,
VU la délibération n° 2014/0650 du 31 octobre 2014 adoptant l'avenant n°2 au protocole foncier,
VU la délibération n° 2017/653 du 27 octobre 2017 adoptant l'avenant n° 3 au protocole foncier,
VU la délibération n° 2020/32 du 24 janvier 2020 adoptant l'avenant n°4 au protocole foncier,

VU l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n° 2020-33063V0918 et 2020-33167V0915 à 0917 et V1033 en date du 2 Juillet 2020,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU' en application du protocole de partenariat foncier liant Bordeaux Métropole à l'EPABE, il convient de lui céder les terrains issus de l'ancienne voie SNCF Eymet et ce, afin de réaliser un cheminement doux provisoire permettant de raccorder la nouvelle piste cyclable créée par Bordeaux Métropole au nord, avec le quai de la Souys au sud, et de réaliser en parallèle des ouvrages hydrauliques,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la cession au profit de l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE) dont le siège social est situé 140 rue des Terres de Bordes, CS 41717, 33081 BORDEAUX CEDEX, d'un ensemble de parcelles sis sur le secteur Souys sur les communes de Bordeaux et Floirac - constitué de friches ferroviaires – d'une superficie de 30 903 m² environ, présentées dans le tableau ci-dessous :

Section	N°	Adresse	Superficie totale	Emprise à acquérir	Superficie non acquise
FLOIRAC					
AB	6	Quai Richelieu Ouest	867 m ²	867 m ²	-
AB	56	Gaillan Richelieu Ouest	4 m ²	4 m ²	-
AB	107	Gaillan Richelieu Ouest	1057 m ²	1057 m ²	-
AB	109	Gaillan Richelieu Ouest	43 m ²	43 m ²	-
AB	110	Gaillan Richelieu Ouest	9 m ²	9 m ²	-
AB	118	La Gravette	4 180 m ²	4180 m ²	-
AB	202	Gaillan Richelieu Ouest	1708 m ²	1708 m ²	-
AB	204	Gaillan Richelieu Ouest	11518 m ²	11518 m ²	-
AB	229	Gaillan Richelieu Ouest	37 m ²	37 m ²	-
AB	237	Gaillan Richelieu Ouest	28 m ²	28 m ²	-
AB	238	Gaillan Richelieu Ouest	41 m ²	41 m ²	-
AC	620	La Benaugue	8263 m ²	2757 m ²	5506 m ²
AD	118	Gaillan Richelieu Ouest	5912 m ²	2072 m ²	3840 m ²
AZ	317	Saint Antoine	10 386 m ²	2 349 m ²	8037 m ²
BORDEAUX					
BP	134	5 Quai de la Souys	4233 m ²	4233 m ²	
Total des emprises à acquérir sur les deux communes					30 903 m²

moyennant le prix global de 677 992 € HT, TVA en sus selon la réglementation en vigueur le jour de la réitération par acte authentique, en application du protocole foncier susvisé,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous autres actes et documents afférents à cette cession,

Article 3 : d'imputer la recette provenant de cette cession au Chapitre 77, Compte 775, Fonction 515 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 octobre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 27 OCTOBRE 2020	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Christine BOST
PUBLIÉ LE : 27 OCTOBRE 2020	